



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DU HAUT SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE PAR LE SOUSSIGNÉ**, le directeur général de ladite municipalité qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner, le lundi 2 décembre 2024 à 19 h 30 à l'endroit ordinaire des séances du conseil au 5655, route 112 Ascot Corner. Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure :

**Nature et effets :**

Demande numéro 2024-11-0001, produite le 2024-10-30, ayant pour effet :

De permettre des aires de stationnement équivalent, au maximum, à 50% des cours avant des six terrains projetés contrairement au Règlement de zonage qui autorise un maximum de 30% en cour avant.

**Identification du site concerné :**

Lot numéro 6 647 545  
5852, route 112  
Cadastre du Québec  
Municipalité d'Ascot Corner  
Circonscription foncière de Sherbrooke

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

---

**DONNÉ** à Ascot Corner ce 14<sup>e</sup> jour de novembre de l'an deux mille vingt-quatre.

Directeur général

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Jonathan Piché, directeur général de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie au babillard extérieur de l'hôtel de ville et sur le site Web de la municipalité, endroits désignés par le Conseil, le 14<sup>e</sup> jour de novembre 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14<sup>e</sup> jour de novembre 2024.

Directeur général